

PASS'ACTIVITÉ

Valable jusqu'au 31/12/2024

Le bon de participation est téléchargeable sur notre site : www.richemont.fr

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Montant de la participation : 50€ par enfant, par an et par activité, dans la limite de 2 activités. La participation sera minorée à hauteur de la cotisation versée à l'association si celle-ci est inférieure à 50€. Cette participation est cumulable avec les autres formes d'aides à la pratique sportive, culturelle et/ou de loisirs.

Bénéficiaires : enfants âgés de 3 ans révolus à 18 ans inclus, domiciliés à Richemont ou en garde alternée chez l'un des deux parents domicilié à Richemont.

Organismes acceptés : écoles (danse, musique...), clubs, associations sportives, culturelles ou de loisirs Richemontoises ou extérieures si l'activité pratiquée n'est pas proposée à Richemont.

Versement de la participation : celle-ci sera versée directement aux familles ou à l'intéressé(e).

Validité : pour être prise en charge, la demande devra être présentée chaque année, entre le 1er septembre N et le 31 décembre N; l'année considérée étant l'année scolaire (du 1er septembre N au 31 août N+1).



NOM :

.....
PRÉNOM :

.....
DATE DE NAISSANCE :

.....
ADRESSE :

.....
TÉL DES PARENTS :

ACTIVITÉ 1 :

Cotisation acquittée :

Cachet de l'association (obligatoire)

Signature du Président

ACTIVITÉ 2 :

Cotisation acquittée :

Cachet de l'association (obligatoire)

Signature du Président

Réservé à la Mairie

Montant à régler
à la famille :

Ce bon est à remettre à la Mairie de Richemont, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) avant le 31/12/2024. (Si le nom qui figure sur le RIB est différent du nom de l'enfant, merci de joindre une copie du livret de famille).

Formulaire de collecte des données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de RICHEMONT pour permettre le paiement de l'aide sollicitée. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :
Services communaux, DGFIP.

Les données sont conservées par la Commune pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter : mairie@richemont.fr ou contacter notre Délégué à la protection des données : rgpd@cdg57.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Je confirme avoir pris connaissance des informations ci-dessus et j'autorise la Commune de RICHEMONT à utiliser des données personnelles aux fins mentionnées.

Richemont le,

Signature du responsable légal :
(si enfant mineur)